



Société de Chirurgie Vasculaire et  
Endovasculaire de Langue Française

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
2020

Bureau :

Président  
Pr P-E. MAGNAN  
Past Président  
Pr T. REIX  
Président 2021  
Pr J-P. FAVRE  
Secrétaire Général  
Pr E. STEINMETZ  
Secrétaire Gal Adjoint  
Dr L. DESTRIEUX  
Trésorier  
Pr F. THAVEAU  
Membres libéraux :  
Dr O. CRETON  
Dr J-L. PIN  
Dr J. SABATIER  
Dr P. SOURY

Président 2022  
Dr P. NICOLINI

Administrateurs élus :

Pr L. BERGER  
Dr L. CASBAS  
Dr A. CARDON  
Pr X. CHAUFOUR  
Pr J. CHEVALIER  
Dr O. CRETON  
Dr L. DESTRIEUX  
Pr E. DUCASSE  
Pr J-P. FAVRE  
Pr Y. GOUFFIC  
Pr S. HAULON  
Dr B. KRETZ  
Dr F. LEROUX  
Dr J-L. PIN  
Pr E. ROSSET  
Dr J. SABATIER  
Dr P. SOURY  
Pr E. STEINMETZ  
Pr F. THAVEAU

Représentant des Membres étrangers  
Dr N. SETTEMBRE

Membres de droit :

Représentant ESYS  
Pr S. RINCKENBACH  
Représentant C.F.C.V.E  
Pr N. CHAKFE  
Représentant CNU  
Pr R. HASSEN-KHODJA  
Représentant S.N.C.V.  
Dr P. CUQ  
Représentant des Annales  
Pr O. GOËAU-BRISSONNIERE  
Représentant ODP  
Pr P. FEUGIER  
Représentant SICCV  
Dr A. HAUGUEL

Adresse :

Secrétariat de la SCVE  
22, rue de Charonne  
75011 PARIS  
Tél. : 01.58.30.70.97  
Port. : 06.38.59.79.00  
E-mail : secretariat@vasculaire.com  
Site : www.vasculaire.com

Recommandations SCVE, Collège, CNU et CNP de Chirurgie Vasculaire  
pour l'organisation de l'activité opératoire en période de crise Covid-19

Face à la montée en charge de l'épidémie du coronavirus, il est demandé aux établissements de santé de préserver leurs capacités de réanimation pour les patients qui le requerraient. En conséquence, chaque spécialité doit réaliser une priorisation permettant d'identifier les interventions requérant un séjour en réanimation post-opératoire qui peuvent être reportées, sans préjudice important pour le patient. Logiquement, toute chirurgie fonctionnelle et/ou non urgente doit être reportée (traitement endovasculaire des claudicants, traitement des varices, chirurgie des carotides asymptomatiques, etc.) dans un délai qui ne peut être estimé à l'heure actuelle.

Un conseil scientifique regroupant des représentants de la SCVE, du Collège, du CNP et du CNU, s'est réuni et propose la liste suivante des indications opératoires qui doivent être maintenues, dans la mesure des possibilités de chaque centre :

1/ Urgences ischémiques : des membres inférieurs (ischémie aigüe, ischémie critique), viscérales (angor mésentérique, sténoses des artères rénales compliquées (OAP flash, insuffisance rénale qui s'aggrave), sténoses des artères carotidiennes symptomatiques.

2/ Urgences hémorragiques : traumatologie vasculaire, hémorragie active, anévrisme aortique ou périphérique rompu ou symptomatique à risque de rupture.

3/ Anévrismes de l'aorte volumineux ou rapidement évolutif, et dissection aortique compliquée, faux anévrisme.

4/ Accès pour hémodialyse : complications des abords vasculaires pour hémodialyse, (préjudice important en cas de perte d'abord et risque que ces patients encombrant inutilement des STC, nécessité de création rapide d'un abord vasculaire pour les néphrologues).

5/ Urgences septiques : lésions nécrotiques et/ou septiques des membres, infections de prothèses artérielles, anévrismes septiques.

le 14 Mars 2020

Éric STEINMETZ  
Secrétaire Général